

**CONFERENCE FACILITE ACP-UE POUR L'EAU:
ACCES A L'EAU, ACCES A LA SANTE**

9 février 2010 – Bruxelles

Objectif de la journée :

- rétrospective et bilan de la 1^{ère} Facilité ACP-UE pour l'eau
- lancement de la 2^{ème} Facilité ACP-UE pour l'eau

Session d'ouverture.....	1
Discours liminaires.....	3
Restrospectives sur la Facilité ACP –UE pour l'eau	4
Présentation de la nouvelle facilite pour l'eau	6

SYNTHESE DES INTERVENTIONS –
PRESENTATION DE LA 2^{EME} FACILITE ACP-UE POUR L'EAU – LIENS UTILES

SESSION D'OUVERTURE

▪ M. KOOS RICHELLE, DIRECTEUR GENERAL D'EUROPEAID OFFICE DE COOPERATION

Mot d'accueil et introduction de la journée

Présentation de la nouvelle Facilité ACP-UE pour l'eau

3 objectifs :

- eau, assainissement et promotion de l'hygiène (contribuer à la réalisation de l'OMD "réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population privée d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base"
- Partenariats pour le renforcement des capacités (contribuer à améliorer la gouvernance de l'eau et la gestion des ressources en eau)
- Mécanisme de pooling.

▪ S.E.M. RENE MAKONGO, PDT DU COMITE DES AMBASSADEURS DU GROUPE DES ETATS ACP

Rappel :

- 1 million de personnes n'ont pas accès à l'eau
- 2 millions n'ont pas accès aux infrastructures sanitaires de base
- 4 millions de décès à cause de l'insuffisance d'accès à l'eau et à l'assainissement.

OMD définis en 2000

Sommet mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en 2002

Depuis, des progrès significatifs ont été faits, mais certains déficits persistent.

A travers les 2 Appels à proposition (AAP) de la 1^{ère} Facilité ACP-UE pour l'eau, (500 millions d'€ de budget) plus de 1200 projets ont été déposés, et 175 ont été approuvés. 20 millions de personnes ont bénéficiées des projets co-financés par la 1^{ère} Facilité ACP-UE pour l'eau.

L'enveloppe budgétaire de la 2^{ème} Facilité ACP-UE pour l'eau s'élève à 200 millions d'€.

S.E.M. René Makongo souhaite que des réunions d'information soient organisées pour faciliter l'accès aux financements de cette nouvelle Facilité ACP-UE pour l'eau (assistance technique), et tout particulièrement des partenaires des pays ACP.

▪ M. BAI MASS TAAL, SG DU CONSEIL DES MINISTRES AFRICAINS SUR L'EAU (SECRETARIAT AMCOW)

Il reste cinq ans avant la date cible des OMD, l'eau reste une priorité. C'est un bien social et économique.

Référence à la conférence panafricaine sur la mise en oeuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau, à Addis Abeba, les 8-12 décembre 2003 où un engagement politique a été pris, au delà des OMD.

En Afrique, les ressources en eau existent mais elles sont mal ou peu utilisées.

La Conférence panafricaine sur la mise en oeuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau s'est tenue à Addis-Abeba du 8 au 12 décembre 2003 et a réuni les Ministres africains responsables de l'eau et de l'environnement ainsi que des représentants des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. La Conférence s'est penchée sur les implications des résultats du Sommet mondial pour le développement durable quant aux initiatives régionales dans le domaine de l'eau et au rôle de l'Afrique dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet.

La Conférence a également été l'occasion pour les pays africains, la communauté internationale et les organismes des Nations Unies de réaffirmer leur volonté résolue de résoudre la crise de l'eau en Afrique et de rendre effectives les actions envisagées dans la Vision africaine sur l'eau, le Programme du NEPAD dans le secteur de l'eau, les objectifs en matière d'eau du Sommet de Johannesburg et les objectifs de développement pour le millénaire relatifs à l'eau. [...]

Les ministres ont unanimement admis qu'il importait au plus haut point de réaliser les objectifs fixés en matière d'eau et d'assainissement et ont convenu d'un certain nombre de mesures, parmi lesquelles l'intégration, à titre prioritaire des objectifs dans les plans nationaux de développement et la mise en place d'équipes d'experts nationaux qui seraient chargés d'élaborer les plans nationaux d'ici au 30 juin 2005. [...]

*Source : Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement
13 janvier 2003*

Le rôle de l'AMCOW est de faire prendre conscience aux pays africains de l'importance du secteur de l'eau et de l'assainissement.

L'AMCOW, structure unique en Afrique, vise à une meilleure coordination et cohérence des bailleurs de fonds. Un programme a été établi.

AMCOW désigne le Conseil des ministres africains chargés de l'eau. Ses membres sont constitués actuellement de tous les ministres africains qui ont des responsabilités dans le secteur de l'eau.

L'AMCOW a été légalement constitué à Abuja au Nigeria le 30 avril 2002.

Sa mission est de donner l'impulsion politique, la direction des politiques et le plaidoyer pour la fourniture, l'utilisation et la gestion des ressources en eau pour un développement économique et social durable et la conservation des écosystèmes africains et de renforcer la coopération intergouvernementale afin d'adresser les questions relatives à l'eau et à l'assainissement en Afrique.

L'une des réalisations majeures de l'AMCOW est l'établissement de la Facilité africaine de l'eau (FAE) qui est hébergée et administrée par la Banque africaine de développement

Source : <http://www.africanwaterfacility.org/fr/about-us/amcow/>

L'AMCOW a lancé la Facilité africaine pour l'eau (FAE) en 2004. Cette Facilité vise pleinement l'appropriation par l'AMCOW des objectifs du secteur de l'eau en Afrique.

Cette facilité est mise en oeuvre sur la base de "jumelage" (c'est-à-dire la mise en commun des compétences et moyens pour une meilleure gestion de cette facilité), de partenariats; et est en étroite collaboration avec les acteurs non étatiques.

La FAE est une initiative dirigée par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), destinée à mobiliser des ressources pour financer des activités de développement des ressources en eau en Afrique. La BAD administre la Facilité à la demande de l'AMCOW. La Facilité a été juridiquement créée par le Conseil des Gouverneurs de la Banque africaine de Développement lors de l'Assemblée annuelle à Kampala en 2004, en approuvant l'Instrument portant création du Fonds spécial de la Facilité africaine de l'eau.

L'objectif principal de FAE est d'attirer et d'utiliser efficacement des investissements accrus et appropriés requis pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux dans le secteur de l'eau en Afrique.

La mission de la FAE est d'améliorer l'environnement et renforcer la gestion des ressources en eau en Afrique en mobilisant les investissements nécessaires et appropriés pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux dans le domaine de l'eau.

Source : <http://www.africanwaterfacility.org/fr/about-us>

L'AMCOW souhaite que le partenariat pour l'eau et l'assainissement entre l'Union européenne et l'Afrique soit une priorité. D'ailleurs, ce partenariat s'est construit depuis le Sommet mondial pour le Développement Durable de Johannesburg en 2002.

Remarque : 74% de l'aide dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est à destination des pays à revenu moyen. L'investissement se fait là où il n'est pas le plus requis, c'est-à-dire en minorité pour les pays les moins avancés. L'Afrique subsaharienne ne bénéficie que de 26% de l'aide en matière d'eau et d'assainissement. Des priorités claires doivent être données.

DISCOURS LIMINAIRES

▪ M. RICCARDO PETRALLA, ANALYSTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE – PST ET MEMBRE FONDATEUR DU GROUPE DE LISBONNE, MEMBRE FONDATEUR DU COMITE INTERNATIONAL POUR LE CONTRAT MONDIAL SUR L'EAU – AUTEUR DU MANIFESTE DE L'EAU

Droit à l'Eau et à l'Assainissement

Consultation du Manifeste de l'eau : http://www.waternunc.com/fr/manifeste_eau.htm

Constat : échec des OMD par rapport à l'eau et l'assainissement en Afrique malgré des efforts réalisés par les institutions.

A l'échéance 2010-2012 : évaluation des résultats liés à l'eau et l'assainissement pour l'ONU

L'accès à l'eau et à l'assainissement est un véritable droit humain.

3 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement.

Durant le Sommet de Copenhague, la véritable priorité n'a pas été donnée à l'accès à la vie et à l'eau mais plutôt à la gestion de la transition vers une économie plus verte.

Analyse des faits : identification de 3 raisons principales expliquant les échecs passés

- depuis les années 1980, le modèle économique repose sur l'exploitation des matières premières pour l'exportation. L'Afrique est un continent riche en ressources naturelles et n'est pas considéré pour ses compétences humaines. D'où l'exploitation de l'Afrique, c'est-à-dire l'utilisation optimale des ressources naturelles, dans le cadre d'une division internationale du travail. Un modèle fondé plus sur les ressources humaines est à prévaloir.

- introduction d'un système de calcul capitaliste. Dans les années 1980, le principal objectif dans le domaine économique vise à l'augmentation des richesses des actionnaires. Ce qui est aussi valable dans le secteur de l'eau et l'assainissement. Les politiques économiques en matière d'eau devaient répondre aux intérêts des actionnaires.

Ensuite, à partir de 1992, l'eau est considérée comme un bien économique, une marchandise. Il faut donc en accroître la valeur. La gestion des ressources hydriques équivaut au concept de rentabilité. La priorité est donnée aux grands investissements économiques de gestion de l'eau, via les grands travaux d'infrastructures.

Philosophie capitaliste, de marché, appliquée de manière irrationnelle à l'eau, car c'est un droit humain. Priorité aux mesures financières : financer le droit humain à l'eau. D'où l'attractivité de l'Afrique.

- abandon du droit à la vie comme objectif à poursuivre car l'objectif est la réduction de la pauvreté et non son éradication. L'accès à l'eau pour tous n'est plus garantie.

Besoin de trouver une base plus rationnelle pour la gestion de l'eau .

Quelles solutions apporter?

Pistes de réflexion proposées par M. Ricardo Pettrola :

- changement radical de la gestion de l'eau , basée sur la vie et non en terme de pénurie, de gestion efficace.

- dépasser la gestion fixée par le Nord.

Les partenariats public privé sont des échecs car ils entraînent la privatisation du pouvoir politique. Le rapport entre secteur privé et secteur public est maintenant asymétrique.

Il faudrait aller vers une gestion communautaire, pour des projets locaux avec une prise de décision locale. Cette Facilité ACP-UE pour l'eau devrait changer les priorités vers d'autres ciblages, c'est-à-dire pour un partenariat public-public.

- changer la logique de sécurité nationale vers celle d'une sécurité transnationale et transfrontalière.

- M. ROBERT BOS, COORDINATEUR PAR INTERIM POUR L'EAU, ASSAINISSEMENT, L'HYGIENE ET LA SANTE; OMS, DEPARTEMENT DE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

Rappel des maladies causées par l'absence d'équipement sanitaire et par la mauvaise gestion de l'eau. Nombre de décès par an dus à la diarrhée (2,2 millions), à la malaria (1,2 millions).

Les interventions pour améliorer l'accès à l'eau et le traitement des eaux usées concernent aussi bien l'accès à l'eau individuel et collectif, l'accès à l'eau potable et nécessite la promotion de l'hygiène. La prévention des maladies liées à l'eau impacte à la fois sur le volet économique et le volet sanitaire (santé publique, santé communautaire).

Présentation du "Joint Monitoring Programme (JMP) for water supply and sanitation", programme de l'OMS et l'UNICEF (site Internet : <http://www.wssinfo.org/en/welcome.html>).

- M. LUIS RIERA FIGUERAS, DIRECTEUR DIRECTION B A LA DG DEVELOPPEMENT LA POLITIQUE DE LA COMMISSION CONCERNANT L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.

L'eau joue un rôle central dans les politiques de développement. En Afrique, des retards sont persistants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le problème n'est pas fondamentalement financier. L'objectif est l'amélioration de la gestion de la ressource de l'eau. D'autant plus que l'eau et l'assainissement est un secteur qui concerne l'ensemble des OMD.

La politique de la Commission dans le domaine de l'eau et de l'assainissement vise à renforcer la gouvernance du secteur de l'eau à toutes les échelles, et à faire reconnaître la nécessité d'investir davantage au niveau local. (exemple : la Commission appuie 9 initiatives dans ce domaine à l'échelle de bassins versants).

RESTROSPECTIVES SUR LA FACILITE ACP –UE POUR L'EAU

- MME CHRISTIANE LEONG HOYNG, EXPERTE POUR LES QUESTIONS DE COMMERCES MULTILATERAUX - DPT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE ET COMMERCE DU SECRETARIAT; REPRESENTANTE DE M. JOHN KAPUTIN, SECRETAIRE GENERAL DU SECRETARIAT DU GROUPE DES ETATS ACP

Même si la 1^{ère} Facilité ACP-UE pour l'eau a produit de bons résultats, il reste des lacunes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi, il existe des déséquilibre géographiques quant à la localisation des interventions. La majorité des bénéficiaires se situent en Afrique, alors que toutes les régions des pays ACP devraient en bénéficier.

De plus, la plupart des projets couvrent des zones périurbaines et trop peu de zones rurales.

- M. MURRAY BIEDLER, UNITE C7 D'EUROPEAID OFFICE DE COOPERATION

Présentation des résultats de la 1^{ère} Facilité ACP-UE pour l'eau.

Origines : Accords de Cotonou en 2000 + OMD + EUWI (European Water Initiative) en 2002

Budget : 500 milliards d'€ pour 2004-2006 via deux appels à proposition + aide fiduciaire à l'AMCOW via la BAD.

Résultats : 1200 proposition – 175 projets approuvés ventilés entre 3 pôles : amélioration de la gestion de l'eau et de la gouvernance (45 projets , 15,5 % des fonds); projets d'infrastructures (24 projets, 46% des fonds); société civile et décentralisation (106 projets). Les projets se sont concentrés en Afrique.

Evaluation des projets : explication des motifs de rejet (non respect de la date de dépôt, non confidentialité, déclaration sur serment incomplète, manque de pertinence, mauvaise identification des besoins et bénéficiaires, manque de durabilité, méthodologie inadaptée, etc.)

Lancée en 2002 par les États membres de l'UE et de la Commission européenne lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, l'**EUWI** a pour but de favoriser une approche intégrée pour la gestion des ressources en eau en vue de réaliser les OMD concernant l'eau potable et l'assainissement.

L'EUWI est une initiative essentiellement politique, en ce sens qu'elle utilise le dialogue politique en vue de renforcer la coordination dans le secteur et d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement. Elle s'appuie sur une démarche partenariale entre les divers acteurs concernés, tels que les gouvernements, les bailleurs, les organisations de la société civile et l'industrie de l'eau, tant en Europe que dans les pays partenaires.

plurilatéral assurent la cohérence de toutes les activités de l'EUWI. Le secrétariat de l'EUWI est dirigé par la Commission européenne.

L'EUWI vise cinq objectifs précis :

- renforcer l'engagement politique pour l'action et le partenariat orienté vers l'innovation ;
- promouvoir une meilleure gouvernance de l'eau, le renforcement des capacités et la sensibilisation ;
- améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion de l'eau par le dialogue et la coordination entre les diverses parties concernées ;
- renforcer la coopération en favorisant les approches par bassins versants au niveau national et transfrontalier ;
- identifier les ressources et les mécanismes financiers additionnels afin d'assurer un financement durable.

L'EUWI fonctionne par le biais de différents groupes de travail, axés soit sur une composante régionale (l'Afrique, les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, la Méditerranée et l'Amérique latine) soit sur des questions thématiques transversales (telles que la Recherche et le Financement). Le groupe de coordination et le Forum annuel.

Source : http://www.euwi.net/files/EUWI_Annual_report_FR009.pdf

▪ MME CATARINA DE ALBUQUERQUE, EXPERTE INDEPENDANTE POUR LES DISPOSITIONS DES DROITS DE L'HOMME RELATIVES A L'ACCES A L'EAU SAIN ET A L'ASSAINISSEMENT (NOMMEE PAR LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU)

Présentation de son travail :

- un rapport auprès de l'ONU, comprenant une analyse juridique des obligations des droits humains en matière d'eau et d'assainissement, une analyse des bonnes pratiques dans ce domaine, et des recommandations auprès des Nations.
- des missions officielles dans les Etats (exemples : Costa Rica, Egypte...) avec à l'issu un rapport déposé auprès de l'ONU avec discussion en public.

Réflexion autour de la question du droit de l'eau :

- gratuité de l'eau ? Non. Au regard des exigences de l'ONU, le prix de l'eau doit être abordable
- approvisionnement pour tous? A nuancer.
- approvisionnement privé? Participation du secteur privé? Doit être possible, mais ne doit pas être en contradiction avec les objectifs et les intérêts globaux.
- le respect des droits de l'homme implique l'accès à l'eau et à l'assainissement. Le sens de l'appropriation est essentiel (l'accès à l'eau ne doit pas être conçu comme une charité mais comme un droit)

- y'a-t-il une différence entre les droits humains en matière d'eau et d'assainissement et les bonnes pratiques du développement? Non, les principes sont les mêmes, notamment celui de durabilité.
- les objectifs des droits humains sont-ils synonymes de ceux des OMD? Non, car ces derniers visent à réduire de 50% le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau. Du point de vue des droits humains, cela ne suffit pas, car ceux-ci visent une couverture universelle.

- ETUDE DE CAS N°1 : EAU ET ECOULEMENT DES EAUX USEES DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE COUBALAN -PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CHERBOURG-OCTEVILLE ET L'ASSOCIATION ITALIENNE ACRA.

Présentation par M. Bacary Sané, PCR de la CR de Coubalan, M. Jean-Claude Magalhaes, adjoint au maire de la ville de Cherbourg-Octeville, et Mme Angela Melodia, responsable des projets ACRA en Afrique Centrale et Occidentale

- ETUDE DE CAS N°2 : APPUI AUX INITIATIVES DE LA SOCIETE CIVILE POUR L'AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT EN HAÏTI

Présentation par M. Paul Sherlock représentant de l'association Oxfam UK

- ETUDE DE CAS N°3 : DEVELOPPEMENT INTEGRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNAUTES RURALES DU TIMOR ORIENTAL.

Présentation par M. Martin Krottmayer, conseiller de la Croix rouge autrichienne.

Pour plus d'information, les présentations power point sont disponibles sur demande (horizons-solidaires@orange.fr)

PRESENTATION DE LA NOUVELLE FACILITE POUR L'EAU

- MME CARLA OSORIO, CHEF DE L'UNITE D'EUROPEAID OFFICE DE COOPERATION

Budget : 200 millions d'€

Présentation des 3 composantes :

- (1) "Eau, assainissement et promotion de l'hygiène pour les Objectifs du Millénaire pour le développement" (dotée de 110 millions d'€)
- (2) "partenariats pour le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays ACP" (dotée de 40 millions d'€)
- (3) "infrastructures d'eau et d'assainissement » portés par les institutions financières" (dotée de 40 millions d'€)

Le premier appel à proposition sera mis en ligne dans les prochains jours. Il concernera les zones les plus vulnérables.

- Cet appel à propositions est ouvert aux ANE et AL (dont le secteur privé) des pays UE et ACP ainsi qu'aux organisations internationales.
- la soumission à cet appel se fera en une seule étape (la note de concept et le formulaire complet seront présentés en même temps).
- Le montant de subvention accordé par projet sera compris entre 500 000 et 2 500 000 €, sans excéder 75% du total des coûts éligibles.
- La durée des projets doit être comprise entre 36 et 60 mois.
- La date de fin de soumission est le 2 juin 2010.

- Nécessité d'intégrer un partenaire local.

CET AAP A ETE LANCE LE 11 FEVRIER 2010.

Les lignes directrices de l'appel, le formulaire de demande et les annexes à fournir sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1265908967794&do=publi.detPUB&searchtype=QS&orderby=upd&orderbyd=Desc&nbPubliList=15&page=1&aoref=129509>

Le second appel à proposition sera publié avant la fin du mois de février.

- Il concerne des projets de partenariats Nord/Sud et Sud/Sud (toujours en zone ACP)
- La soumission à cet AAP se fera en deux étapes. Le délai pour déposer la note succincte sera fixé entre 6 et 8 mois.

▪ MME SEVERINA MARKOVA, UNITE C7 D'EUROPEAID OFFICE COOPERATION

Présentation de la 3^{ème} composante, le mécanisme de pooling.

Ce pooling est un outil financier flexible pour permettre la mise en œuvre de projets moyens d'infrastructures d'eau et d'assainissement, impliquant des donateurs et des institutions financières de développement.

L'objectif global est la mise en place d'une meilleure coordination entre les donateurs et les institutions financières de développement.

Sont éligibles les Etats membres, la BEI, les agences de coopération (AFD et autres).

Volonté de créer une plate- forme de discussions autour des questions des ressources financières.